

COMPTE-RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DE LETTRET

SEANCE ORDINAIRE

DU 28 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit du mois de janvier à dix-neuf heures trente minutes**, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LETTRET dans la salle de la mairie sous la présidence de **M. Rémy ODDOU, Maire**.

- Date de la convocation : 20 Janvier 2022
- Support de la convocation : i-delibRE
 - Nombre de conseillers en exercice : 10
 - Nombre de conseillers présents : 09
 - Nombre de conseillers votants : 09

Conseillers présents :

M. Rémy ODDOU-STEFANINI, M. Jean-Claude LAFONT, Mme Françoise LECOMTE, M. Bernard BOHAIN, Mme Marie-Christine BOURDEAU, , M. Manuel MESAS, M. Denis ROUSSELLE, Mme Catherine MEYER, Mme Karine FARNAUD.

Conseillers absents :

Mme Mylène CUISSET.

LE QUORUM EST ATTEINT.

Secrétaire de séance : Jean-Claude LAFONT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du CR du dernier conseil
- Règlement intérieur
- Charte informatique
- Souscription emprunt relais
- Subvention ADMR
- Subvention Région
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 DECEMBRE 2021

Il y a eu une suspicion de doublon, mais après vérification ce n'est pas le cas. Le compte-rendu du 21 décembre 2021 est donc validé à l'unanimité.

• REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à l'avis favorable délivré par le Comité technique en date du 06/01/2022, le Maire propose d'adopter le règlement intérieur.

Etant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition et vote la délibération.

CHARTRE INFORMATIQUE

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à l'avis favorable délivré par le Comité technique en date du 06/01/2022, M. le Maire propose d'adopter la charte informatique annexée à la présente délibération.

Etant entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire.

• SOUSCRIPTION EMPRUNT RELAIS

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin de pouvoir payer les entreprises retenues pour le chantier de l'aménagement du carrefour de la plaine, avant le versement des subventions obtenues, M. le Maire propose de souscrire deux emprunts auprès du Crédit Agricole, dans les conditions suivantes :

CREDIT RELAIS SUBVENTIONS

Objet du financement ATTENTE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Montant 160.000,00 euros

Durée 24 mois

Garantie Cession de créances Dailly notifiée

Taux Fixe (base 30/360) 0,64%

Montant intérêts annuels 1.024,00 euros

Frais de dossier : 0,15% soit 240 euros

CREDIT RELAIS FCTVA

Objet du financement ATTENTE VERSEMENT FCTVA

Montant 30.000,00 euros

Durée 24 mois

Taux Fixe (base 30/360) 0,64%

Montant intérêts annuels 192,00 euros

Frais de dossier : 0,15% soit 45 euros

Etant entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les propositions de M. le Maire.

• **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ADMR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à l'ouverture d'un relais d'assistance maternelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, l'ADMR, porteuse de ce projet, sollicite la mairie à hauteur de 152€.

M. Le maire propose de leur attribuer le montant demandé.

Etant entendu l'exposé de M. le maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition du Maire.

• **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

M. le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention auprès du Fonds Régional pour l'Aménagement du Territoire (FRAT) pour le projet du carrefour de la Plaine.

Le Plan de financement de l'aménagement du carrefour de la plaine est modifié comme suit:

Montant HT : 245 231€06

Subvention DETR – clause sociale (33%) : 80 000€

Subvention Région FRAT (30%) : 73 500€

Subvention Fonds de concours CA GTD (6%) :14600€

Autofinancement (32%) : 77131€06

TVA (20%) : 49 046€21

Montant total TTC : 294 277€27

Etant entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les propositions de M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

FIN DE SEANCE A 20H00

Vu pour être affiché et transmis en Préfecture le **04/02/2022**, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À LETTRET, le 04/02/2022



**Le Maire
Rémy ODDOU**